

**DEPARTEMENT**  
**de la**  
**SEINE-MARITIME**  
**Arrondissement du Havre**

**VILLE DE SAINTE-ADRESSE**

-----

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration**

Délibération 08 - 250118

Objet : *BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2018*

*Débat d'orientations budgétaires*

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-cinq janvier, à neuf heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sainte-Adresse, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie DERUDDER, Adjoint au Maire,

Etaient présents :, Mme Annik BERTHELOT, M. Benoît CARLIEZ, M. Philippe CHAIGNEAU, Mme Odile FISCHER, Mme Marie-Claude GELARD, M. Régis LALLEMAND, Mme Josette RISSETTO, Mme Monique VACHETTE.

Absents excusés : M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE, (pouvoir à Mme Sophie DERUDDER), Mme Laura FIAT,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

## **CCAS de la ville de Sainte-Adresse**

### **Séance du Conseil d'Administration du 25 janvier 2018**

#### **Rapport d'orientation budgétaire 2018**

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités territoriales, il convient de procéder à un débat sur les orientations budgétaires du C.C.A.S. et ce dans les deux mois précédant le vote du budget. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour alimenter ce débat, je vous sou mets le présent rapport d'orientation budgétaire.

#### **1. Eléments de contexte**

D'une manière générale est anticipée la poursuite d'un phénomène observé à partir de 2015, à savoir la stabilisation des dépenses affectées aux aides individuelles (chapitre 65, charges de gestion courante).

Ce chapitre qui représentait 76.473 € de dépenses en 2014 et 69.205 € en 2015 a ensuite diminué : 39.670 € en 2016 et il devrait se chiffrer à 47.500 € pour l'exercice 2017.

Nous avons pu, à de nombreuses reprises lors de nos conseils d'administration, détailler les raisons de cette évolution :

- Une amélioration constatée de la situation financière de certains usagers qui les place au-dessus des barèmes arrêtés par le Conseil d'administration.
- La révision trimestrielle de la situation personnelle des bénéficiaires des aides du C.C.A.S. qui permet d'adapter de façon plus réactive nos dispositifs de soutien.

Nous avons donc choisi de réorienter une partie de nos dépenses favorisant le « bien vivre ensemble » à destination de publics plus larges : repas des séniors, la « semaine bleue », les thés dansants, le salon des services à la personne.

Par ailleurs, nous vous proposons également de maintenir nos efforts en matière de prêts, que nous jugeons plus adaptés à certaines situations d'urgence que les aides traditionnelles. 3.500 € inscrits en 2016, 7.000 € en 2017.

En ce qui concerne les recettes, elles s'avèrent globalement stables même si on observe une diminution régulière des dons : 8.200 € en 2014, 5.000 € en 2015, 3.500 € en 2016, 1.700 €

en 2017 et si, à partir de 2018, il n'y aura plus de recettes liées à l'acquisition de concession dans les cimetières (9.000 € en 2017).

Cette relative stabilité est due au fait que l'essentiel des recettes est assuré par la subvention de la mairie qui fixée à 75.000 € depuis de nombreuses années représentant en 2017, 86% des recettes de notre établissement.

La diminution de nos dépenses et la stabilité de nos recettes a entraîné la constitution d'un excédent qui se répercute et s'amplifie au fil des exercices et qui se voit résumé dans le tableau ci-dessous

FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017 (prévisions)
Dépenses	108.930	93.304	98.183	52.882	61.700
Recettes	112.571	95.574	103.957	87.043	86.900
RESULTAT DE L'EXERCICE	3741	2.270	5.774	34.161	25.200
Excédent reporté de l'exercice antérieur	10.815	14.556	16.826	22.600	56.761
Résultat cumulé	14.556	16.826	22.600	56.761	81.961

Si l'on ne peut que se réjouir de la bonne santé financière du C.C.A.S. cette situation n'est évidemment pas satisfaisante sur le fond, le C.C.A.S. n'ayant pas vocation à thésauriser ainsi les deniers publics.

Il sera donc proposé lors de l'examen du budget primitif 2018 de diminuer fortement notre demande de subvention auprès de la mairie.

Il est évident que si la situation financière venait à se dégrader à l'avenir, nous pourrions solliciter du Conseil municipal de la ville une révision à la hausse de son soutien.

Sur la base de ces éléments, je vous propose une première maquette budgétaire de l'exercice 2018.

## **2. Evolution prévisionnelle de nos dépenses et recettes pour 2018.**

### **a) En fonctionnement**

#### **1) Les dépenses**

Elles pourraient se chiffrer à 120.000 € dont 60.000 € seraient affectés aux secours, qu'ils soient mensuels ou exceptionnels.

2) Les recettes

Ramenées pour l'exercice à 38.000 €, elles pourraient atteindre la somme de 120.000 € avec l'intégration du résultat cumulé de l'exercice 2017.

**b) En investissement**

1) Dépenses

Il pourrait être proposé d'inscrire 67.000 € afin d'équilibrer la section

2) Recettes

Celles-ci devraient intégrer le virement de la section de fonctionnement d'environ 30.000 € et l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2017 estimé à ce jour à 28.000 €.

Tous ces chiffres vous sont proposés sous forme de tableaux ci-joints, relatifs au compte administratif 2017 et au budget primitif 2018.

Ils sont naturellement susceptibles d'être affinés d'ici la réunion du Conseil d'administration du mois de mars au cours de laquelle vous seront proposées les versions définitives de ces 2 documents.

Par son vote, le conseil d'administration prend acte de la tenue des débats et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le rapport d'orientations budgétaires

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

